

La politique d’alphabétisation au Maroc : quel rôle pour le secteur associatif ?

Mohammed BOUGROUM, Aomar IBOURK²⁶

Paul LÖWENTHAL²⁷

Au Maroc, le contraste entre les indicateurs sociaux et les indicateurs économiques est frappant. Si le pays peut se prévaloir d’avoir obtenu des résultats probants en matière de rétablissement des grands équilibres macroéconomiques (maîtrise de l’inflation, réduction du déficit budgétaire, gestion plus rationnelle de la dette...), ses faibles performances en matière sociale interpellent fortement. Le dernier rapport du PNUD sur le développement humain (PNUD, 2005) vient nous rappeler l’énorme retard que le Maroc doit rattraper dans le domaine social. En effet, selon l’Indicateur du Développement Humain (IDH), le Maroc n’arrive qu’en 124^{ème} position (sur 177), bien derrière ses voisins maghrébins. Presque la moitié de la population est analphabète.

Conscients que la consolidation des réalisations sur le plan économique passe par l’amélioration des indicateurs sociaux, les pouvoirs publics ont fait de la politique sociale l’une de leurs principales priorités. Depuis la fin des années 1980, les actions en matière de l’alphabétisation de la population constituent l’un des axes privilégiés de cette politique sociale. Malgré cette prise de conscience, il a fallu attendre la fin des années 1990 pour voir cette volonté politique se traduire dans la réalité. L’action gouvernementale, actuellement coordonnée par le Secrétariat d’État chargé de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle (SECAENF), s’est intensifiée et se diversifiant. Aux programmes menés directement par le SECAENF ou par les autres départements ministériels s’ajoutent les actions d’alphabétisation fonctionnelle mises en place en milieu professionnel (par - ou en partenariat avec - les entreprises sous la houlette de l’OFPPT²⁸) et les actions menées en partenariat avec le tissu coopératif et associatif.

²⁶ Creq, Université Cadi Ayyad, Maroc – bougroum02@yahoo.fr
ibourk@yahoo.fr / ibourk@univ-aix.fr

²⁷ Louvain-La-Neuve, Belgique – paulloewenthal@hotmail.com

²⁸ Office nationale de la formation professionnelle et la promotion du travail.

L'objectif fixé par les pouvoirs publics en matière d'alphabétisation est ambitieux. Il s'agit de faire baisser le taux d'analphabétisme de 51,7% de la population (1998/99) à moins de 20% d'ici 2010, avec une perspective d'éradiquer ce fléau à l'horizon de 2015. Au regard du stock de la population analphabète, cet objectif suppose un rythme très élevé et soutenu de réalisations annuelles. Initialement estimés à 500 000 personnes par an, les objectifs annuels ont été multipliés par deux avec la mise en place du programme "Massirate Ennour". Ces objectifs ne peuvent être atteints par la seule action directe de l'État. Hormis le fait que ce dernier cherche, dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, à se désengager de l'action directe, les moyens nécessaires dans ce cas dépasseraient largement les potentialités existantes. Dans un tel contexte, l'apport du secteur coopératif et associatif paraît essentiel et indispensable. Ce secteur est en fait la pierre angulaire de la politique publique d'alphabétisation (SECAENF, 2004-a-b-c).

Partant de ce constat, cet article s'interroge sur la capacité réelle de ce secteur à assurer le rôle central qui lui est assigné dans la politique d'alphabétisation. Sur la base de données nationales et d'enquêtes qualitatives, nous cherchons à dégager les principales contingences qui pèsent sur ce secteur. La première partie présente les principaux traits caractéristiques de la population marocaine en matière d'alphabétisation et les réalisations de la politique publique dans ce domaine. La seconde analyse le rôle du secteur coopératif et associatif dans la perspective de dégager des éléments susceptibles d'initier un débat sur l'évaluation de l'impact de ce secteur. Les implications politiques sont présentées sous forme de remarques de conclusion.

1. ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION : ÉTAT DES LIEUX ET POLITIQUE PUBLIQUE

Les dispositifs de collecte de données auprès des ménages (Recensement général de la population et de l'habitat, Enquêtes sur le niveau de vie des ménages, l'Enquête annuelle "Activité, Emploi et Chômage") fournissent l'indicateur de mesure le plus utilisé à savoir le taux d'analphabétisme²⁹. Cet indicateur est construit sur la base des déclarations des chefs du ménage. Avant de présenter les résultats obtenus en matière d'alphabétisation, nous rappelons les principales caractéristiques de la situation actuelle.

²⁹ Le concept de l'analphabétisme (*illiteracy*) est à distinguer de celui de la 'littératie' (*literacy*). L'analphabétisme correspond au niveau le plus faible de la littératie. Selon la définition officielle, adoptée dans les enquêtes auprès des ménages, est considérée comme analphabète toute personne de plus de 10 ans ne pouvant ni écrire ni lire un texte dans une langue. L'analphabétisme diffère de l'illétrisme qui concerne le cas des personnes qui bien qu'ayant été scolarisées ont, par manque d'usage, perdu les compétences acquises en matière d'écriture et de lecture.

1.1 Situation de la population en matière d'alphabétisation

Officiellement, plus de 10 millions de marocains sont touchés par l'analphabétisme. Les données des différents recensements font ressortir une nette tendance à la baisse de la proportion de la population analphabète dans la population totale (43% en 2004 contre 87% en 1960). Cependant, cette baisse en proportion doit être relativisée en tenant compte de l'évolution du volume de cette population (Tableau 1). En effet, sur la même période, le volume de la population analphabète a considérablement augmenté passant de plus de 6 millions de personnes en 1960 à plus de 10 millions en 2004.

Tableau 1 : Évolution de la population analphabète en proportion et en volume

Recensement	1960	1982	1994	2004
Taux d'analphabétisme (en %)	87	65	55	43
Population analphabète (en milliers)	6.560	10.643	10.677	10.183

Source : DLCA, 2004 ; Direction de la statistique, 1991, 1999, 2004.

Les données des enquêtes sur le niveau de vie (réalisées en 1990/1991 et en 1998/99) et celles du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004 montrent l'existence de fortes disparités par milieu de résidence et par sexe. Ces disparités en faveur des hommes et des zones urbaines sont cumulatives. Les femmes rurales constituent la catégorie de la population la plus touchée par l'analphabétisme (Tableau 2).

Tableau 2 : Taux d'analphabétisme par sexe et par milieu de résidence (en %)

Sexe	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	1990/91	1998/99	2004	1990/91	1998/99	2004	1990/91	1998/99	2004
Homme	23,5	21,0	18,8	54,7	49,9	46,0	39,5	33,8	30,8
Femme	48,6	45,5	39,5	87,2	83,0	74,5	68,3	61,9	54,7
Total	36,7	33,7	29,4	71,8	66,9	60,5	54,7	48,3	43,0

Source : Direction de la statistique, 2004.

Ces mêmes sources de données montrent l'existence de disparités liées aux conditions socio-économiques du ménage (Tableaux 3 et 4). Ainsi, l'ampleur de l'analphabétisme varie considérablement selon le niveau scolaire du chef du ménage et selon le niveau de dépense annuelle moyenne par personne. Le taux d'analphabétisme est de 60,7% chez les personnes dont le chef du ménage est "sans niveau" scolaire contre seulement 11% chez les personnes dont le chef du ménage a un niveau scolaire "supérieur". Le taux d'analphabétisme est de 67,4% chez les personnes appartenant à la classe de dépense annuelle moyenne par personne la plus faible (moins de 3 404 Dirhams (Dhs), soit 340 Euros), contre seulement 30% chez les personnes appartenant à la classe de dépense annuelle moyenne par personne la plus élevée (plus de 10 329 Dhs, soit environ 1 000 Euros).

Tableau 3 : Taux d'analphabétisme selon le niveau scolaire du chef du ménage (en %)

	Urbain	Rural	Ensemble
Sans niveau	46.3	74,0	60.7
Ecole coranique	33.7	60,0	46.9
Fondamental	22.2	48.3	30.4
Secondaire	11.3	33.9	13.1
Supérieur	11.1	30.4	11,0
Total	33.7	66.9	48.3

Source : Direction de la Statistique, 1999.

Tableau 4 : Taux d'analphabétisme selon la classe de dépense annuelle moyenne par personne (en %)

	Urbain	Rural	Ensemble
Moins 3404 Dhs	48.7	72.6	67.4
3404-4912 Dhs	43.4	68,0	57.6
4912-6805 Dhs	37,0	63.8	48.7
6805-10329 Dhs	32.7	61.1	41.9
plus 10329 Dhs	25,0	58.7	30,0
Total	33.7	66.9	48.3

Source : Direction de la Statistique, 1999.

L'ampleur de l'analphabétisme est également perceptible sur le marché du travail. La population active occupée âgée de plus de 15 ans est à 54,3% analphabètes (Direction de la Statistique, 1999). Des disparités importantes existent selon le statut professionnel et selon le secteur d'emploi (Tableaux 5 et 6). Le taux d'analphabétisme varie de 37,7% pour la catégorie "employeurs" à 63,8% pour la catégorie "travailleurs indépendants". L'analphabétisme concerne tous les secteurs d'emploi mais dans des proportions différentes. Le taux d'analphabétisme est de 14,1% dans le secteur d'emploi public et de 75,6% dans les exploitations agricoles.

Tableau 5 : Taux d'analphabétisme de la population active occupée selon le statut professionnel (en %)

	Urbain	Rural	Ensemble
Salarié	34.8	70.5	44.6
Indépendant	43,0	73.6	63.8
Employeur	31.8	56.5	37.7
Autre	37.5	71,0	54.6
Total	37.3	72.5	54.3

Source : Direction de la Statistique, 1999.

Tableau 6 : Taux d'analphabétisme de la population active occupée selon le secteur d'emploi (en %)

	Urbain	Rural	Ensemble
Secteur public	12.1	31.1	14.1
Entreprises privées	32.3	55.2	38.7
Exploitations agricoles	64.4	76.3	75.6
Autre	43.8	75.7	55.8
Total	37.3	72.5	54.3

Source : Direction de la Statistique, 1999.

1.2 Réalisations en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle

Au lendemain de l'indépendance, une politique volontariste en matière d'éducation est adoptée. Elle visait la généralisation de l'enseignement de base et l'amélioration du niveau d'alphabétisation des adultes. Cependant, l'action publique a baissé d'intensité durant les années 1970 et 1980. La fin des années 1990 marque le retour d'une action publique volontariste avec l'adoption et la mise en place de la charte nationale de l'éducation et de la formation. La composition du gouvernement formé à la suite des élections législatives de 2002 témoigne de la priorité politique désormais accordée à cette question. Un

Secrétariat d'État spécialement chargé de cette question a été créé. L'action publique en matière d'alphabétisation cible les catégories de population se trouvant en dehors du système éducatif. Elle s'organise autour de deux axes. Le premier est relatif à l'alphabétisation des adultes et concerne les populations de plus de 15 ans. Le deuxième est relatif à l'éducation non formelle et porte sur les jeunes de 9 à 15 ans en situation de déscolarisation.

1.2.1 Réalisations en matière d'alphabétisation

En matière de lutte contre l'analphabétisme des adultes, après les campagnes enthousiastes réalisées dans l'euphorie de l'indépendance, l'action publique dans ce domaine a ensuite sensiblement décliné. Du milieu des années 1960 à la fin des années 1990, l'action publique de lutte contre l'analphabétisme n'a jamais été un objectif politique déclaré. Le département en charge de cette question relevait du ministère des Affaires sociales. Les programmes sont mis en œuvre par une multitude d'opérateurs publics (Promotion nationale, ministère des Affaires sociales, ministère de la Jeunesse et des Sports...) sans coordination et en l'absence d'une stratégie fixant des objectifs clairs et des moyens pour les atteindre. Ce n'est qu'au début des années 1990 que la question de l'alphabétisation des adultes est à nouveau mise au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics. La nécessaire mise à niveau des entreprises marocaines pour faire face à la concurrence internationale nécessite, entre autres, la mise à niveau des ressources humaines. Actuellement, l'alphabétisation des adultes se fait par le biais de quatre programmes.

- La compagne générale : il s'agit du programme annuel mené par le ministère de l'Éducation nationale en mobilisant, sur la base du volontariat, les instituteurs pour l'encadrement pédagogique.
- Le programme des autres opérateurs publics : il s'agit des actions menées par les autres départements ministériels et organismes publics opérant dans le domaine social (Artisanats, Agricultures, Pêches, Habbous et Affaires islamiques, Entraide nationale, Jeunesse et Sports...).
- Le programme "société civile" : il s'agit de l'action réalisée en partenariat avec les associations. La mise en place de ce programme est relativement récente. Elle date de 1998.
- Le programme "entreprises" : il groupe les actions menées au sein des entreprises. Depuis quelques années, plusieurs dispositions réglementaires ont été adoptées dans le but d'inciter les entreprises à mettre en place des programmes d'alphabétisation au profit de leurs travailleurs. Une des principales dispositions concerne le financement pris en charge à hauteur de 80% par l'OFPP, dans le cadre du fonds réservé à la formation continue.

Le ministère étudie la possibilité de mettre en place un cinquième programme dit d'alphabétisation en milieu familial. Il s'agit des actions d'alphabétisation menées par des personnes pouvant se prévaloir du niveau d'instruction requis au profit des membres de leur entourage familial.

Tableau 7 : Réalisations par types de programmes d'alphabétisation des adultes

Opérateur ou Programme	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Campagne générale (MEN)	89 500	81 370	90 000	62 000
Opérateurs publics	69 000	66 180	95 000	105 000
Société civile	21 000	83 500	120 000	217 000
Entreprises	1 500	2 600	5 000	6 000
Total	181 000	233 650	310 000	390 000

Source : SECAENF, 2004b.

L'examen du tableau 7 conduit à faire les remarques suivantes :

- la part du ministère, en tant qu'opérateur direct, ne cesse de baisser, passant de près de 50% en 1998 à moins de 16% en 2001-2002.
- la part du programme "société civile" a, au contraire, augmenté, pour s'établir à plus de 50% en 2001-2002, contre seulement 11,6% en 1998.
- Les réalisations du programme "entreprises" ont connu une augmentation continue en valeur absolue, cependant, la part relative de ce programme reste marginale (0,8% en 1998/99 et 1,5% en 2001/02).

1.2.2 Réalisations en matière d'éducation non formelle (ENF)

Initiée par le ministère de l'Education nationale en 1997, l'éducation non formelle (ENF) s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'enseignement de base et de la lutte contre l'analphabétisme.

Les programmes d'ENF ciblent les jeunes de 9 à 15 ans en situation de déscolarisation. Cette population est subdivisée en trois catégories, selon l'âge et le niveau scolaire initial. Le premier est constitué par les plus jeunes (9 à 11 ans) susceptibles de réintégrer le système formel d'enseignement. Le second groupe les enfants de plus de 11 ans pouvant poursuivre une formation professionnelle qualifiante. Le troisième est composé d'enfants âgés de plus de 11 ans qui ne peuvent suivre que des cours d'alphabétisation. L'objectif de L'ENF consiste à offrir des opportunités de formation permettant aux bénéficiaires d'atteindre un des objectifs suivants :

- (re)intégrer le système éducatif formel
- suivre une formation professionnelle qualifiante
- suivre des cours d'alphabétisation en améliorant les conditions de travail.
- Les programmes d'ENF font intervenir plusieurs acteurs.
- Le ministère de tutelle³⁰, exerçant la coordination entre les acteurs, intervient au niveau de la conception du contenu des programmes, de la formation des formateurs et du soutien financier sous forme d'indemnisation des formateurs.

³⁰ Ces programmes sont gérés par la Direction de l'ENF qui relève actuellement du Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

- Les ONG, qui assurent la réalisation effective de ces programmes dans le cadre de conventions de partenariat signées avec le ministère de tutelle, se chargent du recrutement à la fois des bénéficiaires et des formateurs.
- Les collectivités locales et les services extérieurs des ministères fournissent leur soutien logistique (sensibiliser la population cible et mettre à disposition les salles de cours).
- Les ONG étrangères et la coopération internationale apportent un soutien technique (réalisation des études de terrain, formation des cadres de l'administration et des ONG locales) ou financier (aide aux associations dans le cadre de projets intégrés de développement, aide aux pouvoirs publics).
- Le secteur privé contribue de façon marginale, uniquement sous forme financière.
- Les parents et les employeurs des enfants travailleurs sont fortement sollicités par les pouvoirs publics et les ONG car la mise en place des programmes d'ENF dépend en grande partie de leur bienveillance.

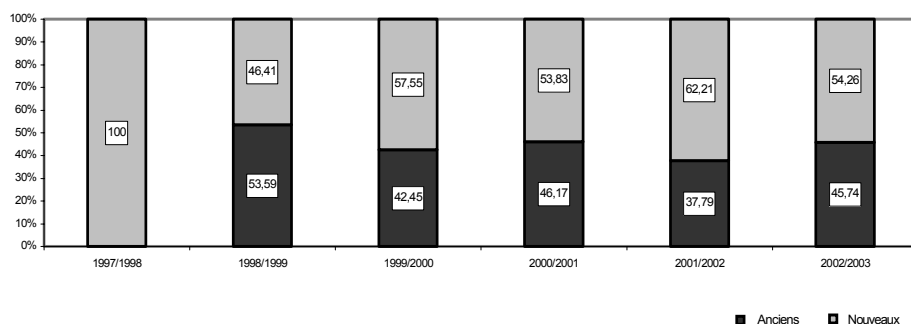
Tableau 8 : Evolution de la population cible et des bénéficiaires de l'éducation non Formelle

Année	Population cible		Bénéficiaires	
	Total (1)	Dont filles (2)	Total (3)	Dont filles (4)
1997/1998	1 794 729	1 052 544	34 550	21 998
1998/1999	1 727 881	1 017 542	35 855	24 998
1999/2000	1 583 134	929 124	34 859	24 207
2000/2001	1 464 143	855 445	29 676	19 016
2001/2002	1 292 700	755 705	42 136	24 980
2002/2003	ND	ND	27 442	17 743

Source : SCAENF, 2004b

La population cible (Tableau 8, colonne 1) a connu une baisse continue durant la période considérée. Deux variables peuvent agir dans ce sens : soit une amélioration de la rétention du niveau du système éducatif (baisse des flux d'entrée) et/ou une accélération du rythme des flux de sortie. Cette dernière variable peut couvrir deux réalités différentes (sortie pour changement de catégorie statistique³¹ et/ou sortie pour augmentation du nombre de bénéficiaires). Cependant, comme le montrent la colonne (3) du tableau 8 et le graphique 1, la contribution des flux des bénéficiaires dans cette baisse est marginale. En effet, la proportion des bénéficiaires dans la population cible ne dépasse pas 3%. Par ailleurs, l'effet des flux des bénéficiaires sur la baisse de la population cible est d'autant plus faible que la proportion des nouveaux bénéficiaires ne dépasse pas 63%.

³¹ Les enfants non scolarisés arrivés à l'âge de 15 ans cessent d'être comptabilisés dans les statistiques de la Direction de l'Education non formelle. Ils intègrent la catégorie des adultes analphabètes et sont pris en charge par la Direction de lutte contre l'analphabétisme.

G1. Évolution de la structure de la population des bénéficiaires (en %)

Source : SECAENF, 2004b, Rabat

2. LE SECTEUR ASSOCIATIF : UN TIGRE EN PAPIER ?

La réalisation des objectifs de la politique publique en matière sociale repose sur une forte implication de la société civile. Cette dernière, souvent désignée par le vocable de tiers secteur, fait référence aux organisations qui, hors secteur public, accordent une priorité à des objectifs non marchands. La logique de fonctionnement de ces organisations diffère à la fois de la logique marchande, qui caractérise les entreprises privées, et la logique bureaucratique ou administrative, propre au secteur public. Dans le domaine de l'alphabétisation, deux acteurs de la société civile sont appelés à contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs de la politique publique. Il s'agit des associations et des coopératives.

2.1 La société civile et les missions de l'État

La société civile a vocation d'interpeller l'État et de mobiliser la population. Quand elle agit en sous-traitant rémunéré ou subsidie de l'État, sa position est ambiguë – du moins lorsque le comportement de l'État n'est pas exempt de reproches, par exemple par un utilitarisme excessif de l'enseignement. L'enseignement fondamental répond à un droit humain universellement reconnu et il constitue une mission de l'État, en tant que promoteur de l'intérêt général. Nous devons donc nous demander quelle place peuvent prendre des associations privées dans l'accomplissement de cette mission ? Sous quelles conditions de légitimité et de supervision ? Avec quelles compétences, propres ou déléguées ? Il semble que nous puissions circonscrire étroitement l'enjeu de

ces questions. L'enjeu n'est pas celui, fort actuel en philosophie politique, de la légitimité d'une société civile interagissant avec l'État ou de l'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative. Les associations dont il s'agit ici ne sont pas, *a priori* ou dans le cadre de leur activité enseignante, de celles qui promeuvent des valeurs humaines, sociales ou politiques d'intérêt général dont elles estiment que les gouvernements ne les assurent pas de façon satisfaisante. Ce sont plutôt des associations ou des communautés qui participent à l'œuvre commune, avec une idéologie spécifique, le cas échéant une pédagogie ou une religion, dans le cadre de la législation nationale. Cette soumission n'exclut pas la prise de responsabilité citoyenne et l'appel à des changements, mais elle n'est pas portée jusqu'à la désobéissance civile. Les associations concernées ne se présentent pas, du moins dans le cadre de leur activité enseignante, face à l'État avec un profil de militance politique. Elles se présentent, soit en autonomie, au nom du principe de subsidiarité, soit en sous-ordre, comme sous-traitants de l'État.

Si c'est en autonomie, cela signifie que l'association agit en vertu de libertés citoyennes : la question ne se pose dès lors pas de savoir pourquoi elle le pourrait, mais pourquoi elle ne le pourrait pas. Si c'est au titre de la subsidiarité, cela signifie que l'État n'est censé intervenir (comme en économie) que dans la mesure où les citoyens, ou leurs associations, ne sont pas à même d'assumer la tâche, ou de l'assumer de façon conforme à l'intérêt général : un critère auquel, couramment, les associations satisfont mieux que les entreprises. Ce double critère circonscrit l'intervention de l'État : "pas plus que nécessaire, autant que nécessaire". Et la nécessité porte ici sur de nombreuses exigences : des programmes à suivre, des critères de sélection des enseignants, les sécurités à assurer, la non-discrimination entre élèves de sexe ou de religion différent, etc. La légitimité des acteurs de la société civile relève uniquement de son respect des normes et des contrôles légaux.

Si c'est en sous-ordre, cela signifie que l'association agit en fonction d'un mandat conditionnel, dans ce qui apparaît comme une sous-traitance de l'État à des citoyens tenus par un cahier des charges et soumis à homologation, supervision et évaluation. De telles garanties et contrôles sont nécessaires, car le risque existe d'une professionnalisation et d'une instrumentalisation de la société civile. Créer une ONG peut aussi être une façon de se donner un emploi et soumettre ses dirigeants à des impératifs financiers et à des remises de comptes auprès de l'administration. En outre, la multiplication des organisations les place dans un rapport concurrentiel, entre elles ou avec l'État, car il y a un marché de l'enseignement, du moins professionnel et post-secondaire.

2.2 État des lieux

Les associations opérant dans le domaine de l'alphabétisation forment une catégorie statistique hétérogène. Elles diffèrent selon l'étendue géographique de leur intervention, on en trouve opérant au niveau mondial, national ou local.

Elles se distinguent en fonction de leur degré de spécialisation. Les nombreuses associations généralistes, dont l'alphabétisation n'est qu'une activité menée de façon annexe dans le cadre de projets plus globaux de développement local, coexistent avec d'autres, moins nombreuses mais spécialisées, qui font de l'alphabétisation leur principale activité. Les associations se différencient également selon leur degré d'insertion dans le tissu social et politique. Certaines maintiennent des liens denses et presque organiques avec l'appareil de l'Etat. Dans la plupart des cas, ces associations, que l'on peut qualifier "d'organisations non gouvernementales gouvernementales" (*Government Organized Non-Governmental Organizations* GONGOS) ont été créées sous l'impulsion de l'Etat et/ou de certaines personnalités politiques influentes (Fondation Mohamed V, Associations régionales tels Faiss-Saïss, Ribat El Fath, le Grand Atlas...). Elles tirent au maximum bénéfice des dispositions légales, notamment celles relatives aux associations ayant un caractère d'intérêt général. D'autres associations évoluent en dehors du giron de l'appareil de l'Etat tout en bénéficiant d'une base sociale plus ou moins large liée à l'influence de leurs dirigeants et/ou à la ligne politique affichée. Enfin, une troisième catégorie d'associations évolue avec un faible capital social et politique.

L'action des associations en matière d'alphabétisation a été institutionnalisée en 1998 avec la mise en place du régime de partenariat Etat-Associations. Pour les pouvoirs publics, ce partenariat vise à assurer une large mobilisation des associations susceptible d'impulser une dynamique locale de lutte contre l'analphabétisme, à contribuer à la professionnalisation des associations en matière d'alphabétisation et à les aider à se constituer en réseau, à lier, enfin, les actions d'alphabétisation aux programmes de développement local.

Le partenariat entre les pouvoirs publics et les associations sont régis par les dispositions d'une convention entre les deux parties. Chaque association signataire bénéficie d'un appui financier et logistique de la part des pouvoirs publics. L'association s'engage à alphabétiser au minimum 500 personnes. A charge pour elle de recruter les bénéficiaires et les formateurs et de mettre en place des cycles d'alphabétisation selon le programme défini par les pouvoirs publics³². Ces derniers fournissent les supports pédagogiques et organisent des sessions de formation pour les formateurs. Le montant de l'appui financier est déterminé au prorata du nombre de bénéficiaires, à concurrence de 250 Dhs pour chacun. La convention prévoit, également, plusieurs dispositions de contrôle et de suivi exercées au niveau local par les délégations du ministère de l'Education et au niveau central directement par l'administration de tutelle ou par le biais d'un bureau d'études. Ces contrôles conditionnent le versement des différentes tranches de la subvention accordée.

Compte tenu du rôle pivot assigné aux associations dans la politique publique en matière d'alphabétisation, l'évaluation de leur action devient une question incontournable. Bien que n'ayant fait l'objet d'aucune étude spécifique, cette

³² Ce programme, d'un volume horaire total de 200 heures, se déroule en trois parties (60h, 80h et 60h).

question a été en toile de fond des débats des premières Assises de l'alphabétisation tenues en mars 2004 (SECAENF, 2004a). Ces débats, auxquels participaient tous les acteurs impliqués (associations, administration, bénéficiaires, chercheurs), ont souligné plusieurs facteurs qui réduisent considérablement la portée effective de ce partenariat avec les associations. Parmi ces facteurs figurent le faible niveau de qualification et le manque de compétences en matière de gestion financière et administrative qui caractérisent la plupart des associations. La fixation par les associations d'objectifs très ambitieux dépassant les moyens qu'elles peuvent mobiliser en est un autre. Ce faisant, elles cherchent à maximiser le montant de la subvention obtenue. Cette attitude est la conséquence directe du rôle central assigné au nombre d'inscrits comme principal critère pour l'octroi de la subvention. Ceci favorise le développement de comportements opportunistes chez certaines associations pour qui les programmes d'alphabétisation ne sont qu'un support privilégié de leur activité principale qui est la recherche de subventions.

D'autres facteurs ont trait au fonctionnement de l'administration de tutelle.

- La complexité et la lourdeur des démarches administratives se traduisent par un déphasage entre le rythme de réalisation sur le terrain et celui du suivi administratif des projets. Ces difficultés sont accentuées par les problèmes de coordination entre l'administration centrale et les délégations régionales en charge du suivi au niveau local.
- Le manque de moyens humains, tant au niveau des administrations locales qu'au niveau central, ne permet pas d'assurer convenablement les tâches de suivi, de contrôle et d'évaluation. Ainsi, les responsables de la cellule de la lutte contre l'analphabétisme au sein des délégations du ministère de l'Education nationale ne disposent pas de moyens matériels pour aller vérifier sur le terrain la véracité des dossiers et des rapports présentés par les associations. Certaines, profitant de ce type de faille, n'hésitent pas à gonfler leurs listes de bénéficiaires.
- La primauté accordée, au niveau politique, à la réalisation d'objectifs quantitatifs très ambitieux conduit l'administration centrale devant les réaliser à mobiliser l'essentiel de ces ressources matérielles et humaines pour conclure le maximum de conventions avec les associations. Les objectifs de contrôle et de suivi sont, de fait, relégués au second plan. En d'autres termes, la fixation de semblables buts et la primauté accordée à leur réalisation laissent peu de place à une réflexion sur la qualité des programmes menés. L'obsession de "faire du chiffre" conduit à focaliser l'attention dans le discours officiel sur le nombre des inscrits en évitant d'évoquer le nombre de bénéficiaires ayant réellement suivi la totalité du programme d'alphabétisation.
- La multiplicité des acteurs augmente les risques de survenue de difficultés lors de la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation. Parfois, les difficultés sont structurelles et ont trait à l'antagonisme entre les logiques de comportement des acteurs. Chaque acteur cherche tout simplement à

appliquer les normes en vigueur dans son espace pour apprécier le travail des autres intervenants. C'est ce qui explique les reproches mutuels que se font les administratifs et les responsables des associations. Confinés à la logique bureaucratique, les agents de l'administration locale ou centrale ne peuvent prendre en compte les spécificités du travail associatif. Réciproquement, ces derniers ne pouvant pas se détacher des normes du travail associatif ont du mal à s'adapter au rythme et aux contingences de l'administration. Dans certains cas, les difficultés naissent des différences de degré d'implications et de motivations. Ainsi, il arrive que le déroulement d'un programme soit perturbé par le comportement non coopératif de l'équipe administrative d'une école dont les locaux sont utilisés par les associations (le directeur ou le gardien percevant la participation bénévole au programme d'alphabétisation comme une surcharge de leurs services respectifs se montrent moins flexibles quant aux horaires d'accès aux salles de cours). Plus généralement, face à un programme d'alphabétisation, les stratégies individuelles adoptées par les acteurs sont diversifiées : attitude civique, bureaucratique ou opportuniste. La réussite des programmes d'alphabétisation suppose, entre autres, que tous les acteurs adoptent une attitude civique ; la réalité n'est pas toujours ainsi.

Ces éléments d'évaluation qui ressortent des débats menés au niveau national à l'occasion des premières Assises sur l'alphabétisation sont confirmés par les résultats d'une enquête qualitative réalisée au niveau de la région de Marrakech³³. Cette dernière a permis de mettre en évidence deux autres éléments contextuels qui influencent de façon significative l'action des associations dans la mesure où ils se rapportent au cadre général dans lequel ces structures opèrent. Le premier facteur concerne l'attitude de certains acteurs qui cherchent à "instrumentaliser" les associations à des fins politiques. Plusieurs faits corroborent cette tendance. Certaines associations peuvent être qualifiées de quasi-officielles tellement leurs liens avec l'appareil de l'Etat, à l'origine de leur création, sont intenses et multiformes. D'autres présentent une grande variabilité dans l'intensité de leur activité en fonction des échéances électorales. Cette tendance à l'instrumentalisation, du moins d'une partie des associations, par le politique, se traduit par une perte de légitimité et de crédibilité auprès de la population, dont pâtit l'ensemble du tissu associatif³⁴. Le deuxième élément, qui ne peut être totalement séparé du premier, est relatif aux difficultés rencontrées par les associations pour fidéliser les inscrits aux

³³ Cette enquête, effectuée par les auteurs, a touché certains responsables chargés du dossier de l'alphabétisation au sein des délégations du ministère de l'Education nationale à Marrakech et un échantillon d'associations de la région de Tensift-Marrakech-Al Haouz. Elle a été réalisée en 2003 pour la partie relative aux responsables administratifs et en 2004 pour la partie concernant les associations de la région.

³⁴ L'argument souvent avancé pour discréditer le travail des associations consiste à les assimiler aux partis politiques qui sont perçus beaucoup plus comme des instruments pour servir des intérêts privés que des intérêts publics.

programmes d'alphabétisation, notamment la population masculine. Par rapport aux femmes, les hommes sont moins nombreux à se porter volontaires pour bénéficier de ces programmes. Parmi les inscrits, ils sont relativement moins assidus et présentent des taux élevés d'abandon. Ce fait peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs au premier rang desquels se trouve la division sociale du travail au sein des ménages. Comme travailleurs "primaires" (*breadwinners*), ils disposent de moins de temps à consacrer aux cours d'alphabétisation. Ce manque de disponibilité peut s'accompagner d'un manque de disposition (ou de motivation) induit par le fait que ces programmes n'ont que peu d'impacts sur la vie professionnelle du bénéficiaire. A cela s'ajoute que les hommes, par leur participation plus active dans la vie politique, sont plus susceptibles de s'inscrire dans une logique de discrédit du travail des associations en raison de leur instrumentalisation par les politiques.

CONCLUSION

Par son ampleur, l'analphabétisme est (et risque de le rester pour quelques temps encore) un problème structurel qui constitue(ra) un facteur lourd d'inertie pouvant hypothéquer la réussite de toute stratégie de développement économique et social. L'analphabétisme au Maroc est loin d'être un phénomène marginal et la politique d'alphabétisation devrait être menée avec des moyens à la hauteur du défi à relever (Cerbelle, Jarousse, 2005).

Le recours au tissu associatif, en tant qu'acteur d'alphabétisation, s'inscrit dans cette logique de mobilisation des ressources. Cependant, cette mobilisation, faite sur la base d'un discours civique partagé par tous les acteurs, ne devrait pas être une fin en soi. L'objectif principal est de s'assurer que le tissu associatif est bien qualifié pour la tâche pour laquelle il est mobilisé. Il en va de la crédibilité des programmes d'alphabétisation et de l'action publique dans le domaine social. L'expérience de ces dernières années tend à montrer que les espérances mises sur cet acteur dépassent largement ses potentialités d'action. Dans le contexte actuel, les conditions objectives pour faire du secteur associatif un acteur d'alphabétisation de masse et de qualité sont loin d'être réunies. Pour être effective, la mobilisation du secteur associatif devrait se faire de manière progressive en mettant en place des programmes de qualification et de certification des associations.

BIBLIOGRAPHIE

- AMAPPE (2000) *Annuaire des associations marocaines de développement*, édité par l'AMAPPE en collaboration avec la Banque mondiale, Rabat.
- AMEUR M., SOUAFI M. (Dir.) (2001) *Guide des associations de quartier au Maroc*, Edition Okad, Rabat.
- AZOU B., DOUKKALI F. (2000) *L'éducation non formelle, Contribution d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation*, COSEF, Rabat.
- BOUDERBALA N. (2003) La trajectoire du Maroc indépendant : une panne de l'ascenseur social, *Critique économique*, n° 10.
- BOUGROUM M., LO GUEYE A., WERQUIN P. (2003) *La population de bas niveaux de compétence à l'écrit au Maroc, Communication au colloque international sur les bas niveaux à l'écrit*, Lyon, novembre.
- CALLE P. (1999) Pour une reconnaissance de la diversité associative, *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 274.
- CERBELLE S., JAROUSSE J-P. (2005) Rapport sur l'étude des conditions de réussite des programmes d'alphabétisation (étude de cas à Kénitra), mémo, Rabat.
- CHAKER A. (2002) *Secteur associatif et développement local*. Rapport du social, Casablanca, Ed. Okad, Rabat.
- CHARFI A. (2002) L'organisation interne des associations de développement en milieu rural. Rapport du social, Casablanca, Ed. Okad.
- COSEF (1999) *Charte nationale d'éducation et de formation*, Rabat.
- DALLE I. (2001) *Maroc 1961-1999. L'espérance brisée*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- DERRAS O. (1999) Le fait associatif en Algérie : le cas d'Oran, *Insaniyat*, n° 8 (vol. III, 2).
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1991) *Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1990/1991*, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1996, 2004) *Recensement général de la population et de l'habitat*, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1999) *Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999*, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1995-2001) *Enquête Activité, emploi et chômage*, Rabat.
- DIRECTION DU PLAN (2000) *Rapport sur le développement humain 1998-1999*, Rabat.
- DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME (2004) *Alphabétisation au Maroc : bilan d'enquêtes et d'analyse*, Rapport d'évaluation, Rabat.
- EME B., LAVILLE J. (1995) Economie plurielle, économie solidaire, *La revue du Mauss*, n° 4.
- GALLISSOT R. (2002) Mouvement associatifs, mouvements de droits dans le mouvement associatif au Magreb, *Les cahiers du CRASC*, n° 5.
- GAUCHET M. (1977) *L'illusion lucide du libéralisme*, Benjamin Constant, *Ecrits politique*, collection "Pluriel", Paris.
- IBOURK A., RAFIK H. (2003) Le profil des bénéficiaires des services de l'association Dar Albir Oualihssane à Marrakech : Une approche par les modèles de durées, in *Le Rapport du Social*, Ed. OKAD.

- MENJ (Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse) (2002) *Projet du programme national pour l'Education Pour Tous*, Version préliminaire, Rabat.
- MENJ (Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse) (2004) *Le Maroc de l'éducation : cadre stratégique pour le développement du système éducatif* (projet), Rabat.
- PNUD (2005) *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, Paris.
- POUJOL G. (1983) La dynamique sociale des associations, *Les Cahiers de l'animation*, n° 39.
- SECAENF (Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle) (2004a) Actes des Premières Assises Nationales de lutte contre l'analphabétisme, Rabat, 1-2 mars.
- SECAENF (Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle) (2004b) Document de travail sur les politiques et pratiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle au Maroc, présenté au premier atelier technique international "Renforcement des politiques et des pratiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans le cadre d'EPT", 21-24 juillet, Unesco, Paris.
- SECAENF (Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle) (2004c) *Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle*, Rabat.
- SEFP (Secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle) (2004) Les politiques de développement de la formation professionnelle, bilan et perspectives, Séminaire national "Pour une politique sociale intégrée", Ifrane, 24-25 juillet.
- TELMCANI M., COUTUREAUX G. (2000) Le développement local solidaire et alternatif, *Critique Economique*, n° 2.
- VEDELAGO F. (2002) Collectivité territoriale, Etat et associations dans le développement local : gouvernance et associations dans le mouvement associatif au Maghreb, *Les Cahiers du CRASC*, n° 5.
- WORLD BANK (1995) *Working with NGOs*, Washington: The World Bank Operations Policy Department, 1995.
